

FIDANZA & CLERC

AVOCATS · RECHTSANWÄLTE

MEMBRES DE L'OAf ET DE LAfSA / MITGLIEDER DES fAV UND DES SAV

TEL 026 347 30 90
FAX 026 347 30 95

CP 47, BD DE PÉROLLES 22
1705 FRIBOURG

A qui de droit

Affaire pénale P/1094/1996 à Genève

Le soussigné Maître André Clerc, avocat à Fribourg, mandataire de Monsieur Joseph Ferrayé, plaignant dans l'affaire pénale instruite par les autorités d'instruction du canton de Genève, peut confirmer, par la présente et sur requête de son mandant, ce qui suit :

Il peut confirmer que lors de l'audience qui s'est déroulée le 26 août 2002 à Genève, Madame le Juge d'instruction Christine Junod, alors en charge de l'enquête pénale, a déclaré avoir reçu des documents bancaires de la part de Monsieur Levavasseur Daniel en audience en 1999, des documents bancaires concernant un montant de \$ 24'000'000'000 provenant des systèmes développés par Monsieur Joseph Ferrayé.

Toutefois et concernant ces mêmes documents bancaires, Madame Christine Junod a précisé avant la fin de l'audience : « *Je ne vous ai rien dit* ». Avec mon mandant, je déduis de cette déclaration que ces documents sont authentiques.

La présente confirmation est établie sur demande de Monsieur Joseph Ferrayé qui est persuadé que Madame le Juge d'instruction dispose ainsi des pièces nécessaires pour pouvoir mettre un terme favorable à cette enquête.

Ainsi fait à Fribourg, le 6 août 2004.

Me André Clerc, avocat

